

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 décembre 2008

## DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL - (n° 1296)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENTS**N<sup>os</sup> 3070 à 3081

présentés par  
M. Eckert, Mme Génisson, Mme Duriez et M. Goldberg

-----  
**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant :**

Les autorisations prévues aux articles L. 3231-25 et L. 3231-25-1 ne portent pas préjudice à l'activité des établissements de commerce au détail spécialisés en produits alimentaires divers dont le nombre de salariés est fixé par décret.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La possibilité offerte aux grandes surfaces d'ouvrir le dimanche est dangereuse pour le commerce de proximité et notamment le petit commerce de centre ville.

Le petit commerce emploie trois fois plus de personnel que la grande distribution. Les ouvertures de grandes surfaces ne doivent pas conduire à des destructions d'emplois et à des phénomènes de concurrence déloyale.

---

Ces amendements identiques ont été déposés par 48 membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche :

Adt n° 3070 de M. Eckert, Mme Génisson, Mme Duriez et M. Goldberg  
Adt n° 3071 de Mme Lemorton, Mme Delaunay, Mme Coutelle et M. Peiro  
Adt n° 3072 de M. Vidalies, M. Michel Ménard, Mme Massat et M. Jean-Claude Leroy  
Adt n° 3073 de M. Mallot, M. Marsac, Mme Langlade et Mme Touraine  
Adt n° 3074 de Mme Crozon, M. Liebgott, M. Jung et Mme Martinel  
Adt n° 3075 de M. Gaubert, M. Goua, M. Plisson et M. Juanico  
Adt n° 3076 de Mme Le Loch, Mme Hoffman-Rispal, M. Issindou et M. Bono  
Adt n° 3077 de M. Muet, Mme Karamanli et M. Dussopt  
Adt n° 3078 de Mme Erhel, Mme Quéré, Mme Lebranchu et M. Garot  
Adt n° 3079 de M. Roy, Mme Boulestin, Mme Iborra, M. Rogemont et Mme Got  
Adt n° 3080 de M. Brottes, M. Grellier, M. Chanteguet et M. Tourtelier  
Adt n° 3081 de Mme Mazetier, Mme Fioraso, Mme Robin-Rodrigo et M. Gille